

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 30 NOV. 2022

OBJET : <i>Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la sécurisation des falaises</i>

Nombre de conseillers : - en exercice : 29 - votants : 29
N° 2022.11.12

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe. Madame Nathalie SORIA est désignée secrétaire de séance.

PRESENTS : Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLO, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Dullio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Francis FAYARD (pouvoir à S. AMBLARD), Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Annick BAROTEAUX (pouvoir à G. CASANOVA), Laurent MANTONNIER (pouvoir à N. MANTONNIER), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Thierry SANCHEZ (pouvoir à F. PLANET), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à N. COLOMB)

ABSENTS :

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et Ressources Humaines, expose au Conseil Municipal la volonté de la commune de réaliser des travaux pour sécuriser les falaises parallèles à la RN7 (Falaise de Combier).

Monsieur Jean-François FAURE indique qu'une mission géotechnique de type G5 (diagnostic et préconisations) a été confié à la société GINGER BTP.

Cette étude a révélé que dans cette zone, bien qu'ayant déjà fait précédemment l'objet de travaux de mise en sécurité, les ouvrages mis en place ont été fortement sollicités et ne sont donc plus en mesure de reprendre les contraintes supplémentaires liées à l'évolution des parois (une rupture du grillage plaqué n'est par exemple pas à exclure du fait de la charge en matériaux). Les risques inhérents à une absence de sécurisation seraient des chutes de pierres avec des aléas importants.

Il convient donc de sécuriser les lieux en phasant cette opération en deux temps :

- 1- Une sécurisation durant l'année 2023 sur le secteur où le risque de chute est le plus prioritaire
- 2- Une sécurisation durant l'année 2024 sur le reste de la zone avec un facteur de risque bien établi mais moins prioritaire

L'enveloppe financière totale de l'opération est estimée à 114 150 € HT.

L'Etat via le dispositif de financement DETR est susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (25 % des subventions éligibles).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant prévisionnel (HT)	RECETTES	En € HT
Études préalables (10 % maximum)	Etude diagnostic GINGER (mission G5)	3400 €	ETAT (25 % des dépenses éligibles soit un total)	27 687 €
Maîtrise d'œuvre	Etude complémentaire du mur de soutènement	10 000 €		
Travaux (détail) :				
PHASE 1	Travaux de purge et vidange des grillages	15 000 €		
	Reprise pièges à blocs	30 000 €		
	Confortements	8000 €		
PHASE 2	Travaux de purge et entretien des ouvrages	10 000 €	Mairie de Livron-sur-Drôme	86 463 €
	Confortements	16 000 €		
Autres dépenses	Contrôle et essais	3950 €		
	Installations de chantier	17 800 €		
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		114 150,00 €	TOTAL	114 150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

DÉCIDE :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel proposé
- D'APPROUVER la réalisation des travaux de sécurisation des falaises
- DE FIXER l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 114 150 € HT

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023 pour cette opération
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de solliciter une aide financière :
 - auprès de l'Etat (DETR 2023)
 - et ou tout autre subvention possible
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire,
Nathalie MANTONNIER,
Première Adjointe



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

29 NOV. 2022